Infos Touquin

N°62

janvier 2014

Chères Touquinoises, chers Touquinois

Il est d'usage, en ce début d'année, de présenter le bilan de l'année écoulée et les projets pour l'année future. Mais, comme vous le savez, fin mars 2014 vous serez appelés aux urnes afin d'élire votre conseil municipal ainsi que les conseillers communautaires (ces derniers devant siéger à la communauté de communes du Pays de Coulommiers). Etant en période préélectorale, nous ne sommes pas autorisés à aborder les projets de l'année à venir, et le bilan de l'année 2013 doit être succinct. Je le regrette mais je me conformerai à cette règle. Voici donc un rapide bilan des actions entreprises cette année.

- Les travaux intérieurs et extérieurs effectués à l'église ont permis sa réouverture courant juin.
- L'isolation d'une partie de l'école maternelle a été réalisée.
- Nous avons enfin reçu l'accord de subvention de la région pour la réhabilitation et l'agrandissement de notre salle polyvalente et les plans sont en cours d'approbation.
- Le Plan Local d'Urbanisme sera bientôt mis à l'enquête publique.
- Le terrain de pétanque a été déplacé au stade.

Enfin je tiens à souligner la magnifique exposition à laquelle vous avez pu assister sur le thème « Touquin et ses soldats de la Grande Guerre ».

Je profiterai de ce premier mot du maire de l'année pour saluer le professionnalisme de l'ensemble du personnel du « SIVOS », notre « Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire » ainsi que le travail remarquable de nos enseignantes. Grâce à leur écoute et leur collaboration, nous avons pu définir les bases de l'organisation qui permettra de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires en plaçant le bien-être et l'épanouissement de nos enfants au centre du projet tout en limitant autant que possible les impacts sur le budget communal.

Je voudrais aussi saluer les infirmières, Marilyne Beaufort, Catherine Mercadal et Gabrielle Berthomé, que je remercie pour leur efficacité et leur travail ainsi que Véronique Vauclair, sans lesquelles le service de livraison à domicile ne pourrait exister.

Je tiens également à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers de Touquin pour le dévouement dont ils ont toujours fait preuve. Comme certains d'entre vous le savent déjà, ils sont intégrés depuis le 1er janvier au SDIS (le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne). Ce rattachement nous a été proposé par le SDIS et permettra aux sapeurs de disposer des structures d'appui de Provins et/ou de Melun. Bien entendu la caserne reste basée sur notre commune mais elle s'appellera maintenant un « CPIA » (Centre de Première Intervention et d'Appui). Nos sapeurs-pompiers continueront évidemment à intervenir sur notre commune mais également sur les communes des alentours.

Notre tissu associatif est riche d'initiatives et de dévouement. Je tiens à remercier tous les membres des associations pour la chaleur et la vie qu'ils transmettent au moyen des manifestations sportives et culturelles organisées tout au long de l'année. Un grand merci, donc aux membres du Foyer Rural, à l'association Jeunesse et Avenir, à Touq Major, à l'amicale des pompiers, à la SAT (Société archéologique de Touquin) et au club Saint-Etienne. J'en profite également pour vous rappeler que ces différentes associations sont toujours à la recherche de nouveaux bénévoles pour les aider. N'hésitez donc pas à les contacter afin de leur apporter votre aide.

Je veux également saluer le travail des différentes entreprises, artisans et commerçants de la commune ainsi que ceux avec lesquels nous avons toujours plaisir à travailler.

Parlons maintenant de la communauté de communes du Pays de Coulommiers qui est née il y a tout juste un an. L'esprit intercommunal qui est partagé au sein de cette équipe nous a permis d'ouvrir cette année à Touquin un centre de loisirs dans lequel 39 enfants peuvent être accueillis durant les vacances scolaires et les mercredis. Les assistantes maternelles y sont également présentes dans le cadre des ateliers du relais assistantes maternelles deux fois par mois. La réussite de ce chantier est le fruit d'un travail d'équipe où la volonté de construire ensemble a largement prévalu.

Je n'oublie pas non plus les employés municipaux (Marie-Jo, Marie, Catherine, Véronique, Sébastien et Alain) qui chaque jour travaillent pour le bien-être de tous.

Je terminerai en vous adressant à tous, au nom des membres du conseil et en mon nom, nos meilleurs vœux de réussite pour cette nouvelle année. Je souhaite sincèrement qu'elle vous apporte la santé, la paix, la joie et de vraies satisfactions tant personnelles que professionnelles.

Votre maire
Sophie Chevrinais

Imprimé par Sud-Ouest Impression

9 novembre 2013 : les noces d'or de Josiane et Jean-Claude

9 novembre 1963 – 9 novembre 2013 : Une nouvelle fois, cinquante ans après jour pour jour, Josiane et Jean- Claude FLORENT se sont dit oui. C'est devant une assistance nombreuse composée de la famille et des amis que Sophie CHEVRINAIS a célébré les noces d'or de la dynamique conseillère municipale et de son époux.

16 novembre 2013 : la bourse aux jouets

Véronique GENET, présidente de l'association Jeunesse et Avenir, dresse le bilan de la Bourse aux jouets qui s'est tenue à la salle polyvalente le 16 novembre :

« Belle réussite ! Des exposants, de plus en plus attentifs à la préparation, parfois venant de loin (93)et qui ont, dans l'ensemble, bien vendu, avec de très beaux jouets en bon état. Une bourse qui s'organise et se déroule de mieux en mieux, avec davantage de participants chaque année pour la mise en place et le rangement, ce qui est très appréciable et encourageant pour les membres de l'association. Beaucoup d'acheteurs (surtout le matin), venus parfois en famille pour se faire plaisir à moindre coût ou bien trouver des jouets précis, des pièces rares (anciens playmobils, legos...).

Nous pensons avoir cette année encore réussi à faire plaisir à un grand nombre de petits et de grands en leur permettant d'avoir au pied du sapin (mais pas seulement) des cadeaux sans se ruiner et en permettant aux exposants de vendre leurs jouets à des prix modestes, de participer ainsi à une bonne action, sans jeter, et de récupérer une somme non négligeable pour faire ou se faire plaisir. Sans oublier enfin de permettre à l'association en se mobilisant ainsi - car cela représente un investissement en temps et en énergie assez conséquent – de rendre service aux habitants de Touquin, des environs, et même d'assez loin, et de réaliser un bénéfice (même modeste) qui permet de proposer aux adhérents des sorties, activités et spectacles... à moindre coût ! »

16 novembre 2013 : la distribution de pommes de terre et de bons d'achat aux Anciens de la commune

Peu avant le traditionnel repas des Anciens, la non moins traditionnelle et très attendue distribution de pommes de terre et de bons d'achat a eu lieu le samedi 16 novembre 2013 à la grande satisfaction de tous les heureux bénéficiaires.

20 octobre 2013 : « TOUQUIN et ses soldats de la Grande Guerre » - exposition organisée par la Mairie sur la Première Guerre mondiale

À l'approche de l'année 2014 qui verra de nombreuses manifestations commémorer le centenaire de la première Guerre mondiale, la commune de TOUQUIN a présenté, le dimanche 20 octobre, une exposition intitulée « 1914 – 1918 : TOUQUIN et ses soldats de la Grande Guerre » pour rendre hommage aux 33 Touquinois dont le nom a été gravé sur le Monument aux Morts et pour présenter un certain nombre d'aspects de ce conflit qui, pour reprendre les termes de Kader ARIF, ministre délégué du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, dans son message du 11 novembre, a amené « des bouleversements comme rarement dans notre histoire ».

Tout au long de la journée, les visiteurs, parmi lesquels Jean-Jacques BARBAUX, conseiller général du canton de ROZAY, et plusieurs représentants des associations d'anciens combattants et du Souvenir français, ont été nombreux devant les objets exposés (douilles d'obus, cartouches et gourdes transformées en objets décoratifs, briquets fabriqués avec des matériaux de récupération - témoignages de ce que l'on a appelé « l'artisanat des tranchées » -, médailles obtenues par les combattants, fusils, baïonnettes…) et les quelque 50 panneaux présentés dont une trentaine retraçaient la vie et le parcours militaire de ces hommes qui sont morts pour la France entre 1914 et 1919 et dont le nom est solennellement prononcé au cours des cérémonies officielles du 8 mai et du 11 novembre.

Parce que leurs proches, leurs amis ont peu à peu disparu, leur souvenir tendait à s'estomper. Ils risquaient de ne plus être que des noms vides de toute réelle consistance. Grâce à cette exposition et à la brochure éditée pour la circonstance (voir ci-dessous), ils peuvent retrouver une réalité physique et ce sera par exemple au jeune homme tombé après seulement cinq semaines de combat ou au poilu qui s'est battu durant plus de quatre ans, a été blessé deux fois avant de mourir gazé un mois avant la fin de la guerre que chacun d'entre nous pourra dorénavant rendre hommage…

Il n'est pas trop tard !

Si vous regrettez de n'avoir pu visiter cette exposition, il vous reste la possibilité de prendre connaissance d'une partie de son contenu : en effet, **une brochure de 100 pages a été éditée à cette occasion par la Mairie** pour présenter plusieurs de ses aspects : le parcours des 33 soldats dont le nom figure sur le Monument aux Morts de la commune – les journées de septembre 1914 à TOUQUIN et la vie dans la commune pendant la Première Guerre mondiale.

Cette brochure, éditée à 60 exemplaires, est vendue à la Mairie au prix de 20 euros. Si vous êtes intéressés, dépêchez-vous car la plupart des 60 exemplaires ont d'ores et déjà été achetés et les derniers encore disponibles ne tarderont certainement pas à l'être.

11 novembre 2013 : 95e anniversaire de l'armistice de 1918

« Le 11 novembre 1918, à 11 heures, les clairons sonnaient le cessez-le-feu tout au long de la ligne du front, mettant fin à une guerre que les Français dénommèrent aussitôt la « Grande Guerre ». Malgré les années écoulées et les nombreux traumatismes qui ont marqué, depuis, l'ensemble du XXe siècle, la Grande Guerre occupe toujours une place bien particulière dans notre mémoire collective. » C'est par ces mots que commence le message de Kader ARIF, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, en charge des Anciens Combattants, lu par Sophie CHEVRINAIS, maire de TOUQUIN, devant le Monument aux Morts, en présence de plusieurs dizaines de Touquinois, dont les conseillers municipaux, les membres des associations des *Anciens Combattants* et du *Souvenir français* et les pompiers du CPI, qui s'étaient réunis place de la Mairie à 11 h 30 avant de se rendre en cortège au Monument aux Morts.

Des gerbes ont ensuite été déposées par quatre enfants et adolescents de TOUQUIN pour, une nouvelle fois, associer la jeunesse à ce devoir de mémoire et, après l'appel aux morts, les participants ont chanté la *Marseillaise*.
Enfin, le cortège s'est rendu au cimetière où, pour le *Souvenir français*, un jeune garçon de la commune, aidé par Christian CORDIER et Patrick GEORGES, respectivement président et vice-président de l'association, a déposé une gerbe au pied de la plaque portant le nom des Touquinois qui ont trouvé la mort au cours du conflit.

Vers 12 h 30, tous les participants se sont retrouvés à la salle des Fêtes pour le verre de l'amitié.

24 novembre 2013 : le repas des Anciens

Comme tous les ans, les Anciens de TOUQUIN se sont réunis pour le traditionnel repas, offert par la commune, qui leur a permis de se retrouver et de passer ensemble un très bon moment. Après le discours de bienvenue de Sophie CHEVRINAIS, maire de TOUQUIN, entouré des membres du Conseil municipal rejoints par Marie-Jo BELLENGER, secrétaire, les participants ont apprécié le repas servi par le personnel de *la Morvandelle*, d'USSY-SUR-MARNE. Cette année, l'animation musicale était assurée par *le Cercle magique rosnéen*, de ROSNY-SOUS-BOIS, un groupe composé de quatre musiciens et d'une chanteuse qui a fait l'unanimité. Comme l'an dernier, au dessert, les participants se sont confrontés aux questions du quizz qui leur avait été préparé et qui, cette fois, portait sur la connaissance de la France. Des questions extrêmement variées puisqu'elles concernaient aussi bien la géographie que le patrimoine, la gastronomie, l'ornithologie (sur 4 oiseaux, 3 ont été photographiés à TOUQUIN – le quatrième ne vit pas en Europe – Lequel ?) ou bien encore la mycologie (L'un des 4 champignons photographiés peut être mortel – Lequel ?). Et la meilleure table a obtenu la note de 17 sur 20 ! La récompense pour les vainqueurs ? Un superbe diplôme qui a été remis à chacun d'eux par Sophie CHEVRNAIS et qui leur rappellera certainement de bons souvenirs… Les doyens de l'assistance, Mme Colette DUBOIS et M. Robert SABATIER ainsi que Christiane COURTIN, présidente du club Saint-Étienne, se sont ensuite vu remettre des fleurs ou une bouteille de champagne. Enfin, place aux danseurs ! Valses, tangos mais aussi chansons de Claude FRANÇOIS sur lesquelles chacun a pu constater que les claudettes de TOUQUIN n'avaient rien à envier à celles des années 1960 et 1970.Après la traditionnelle chenille, c'est aux alentours de 19 heures que tous se sont séparés, la joie au cœur et des images plein la tête.

14 décembre 2013 : le père Noël à TOUQUIN

Bien sûr, les images se répètent tous les ans mais on ne s'en lasse pas. La surprise et l'incrédulité des enfants, impressionnés par l'importance de l'instant, quand ils rencontrent le père Noël, le matin, dans les rues de TOUQUIN…Leur joie et leur excitation quand ils le voient pénétrer dans la salle polyvalente l'après-midi… Chaque année, le plaisir est le même et récompense les organisateurs de leurs efforts pour préparer cette journée magique. Faire la liste de tous les enfants sages de la commune, se procurer les cadeaux chez les fournisseurs officiels du père Noël, les empaqueter, les apporter en traîneau dans la salle polyvalente, décorer la salle, préparer des friandises et des boissons, photographier les enfants sur les genoux du père Noël… Le travail ne manque pas pour les gentils lutins. Mais quelle récompense !

samedi 11 janvier 2014 : cérémonie des vœux

Devant une assistance nombreuse, comprenant plusieurs maires des communes voisines, les présidents des associations touquinoises, plusieurs membres du corps enseignant du RPI, les pompiers ainsi que le personnel de la mairie, Sophie CHEVRINAIS, maire de TOUQUIN, a présenté ses vœux aux habitants de la commune, le samedi 11 janvier à 11 heures, dans la salle polyvalente, avec à ses côtés, outre les adjoints et conseillers municipaux, Cyril DUVAL, chef de corps des pompiers de la commune, Laurence PICARD, conseillère générale du canton de COULOM- MIERS, Bernard JACOTIN, vice-président de la communauté de communes du Pays de COULOMMIERS, chargé du développement économique, du numérique, de la communication et de l'administration générale, et Christian JACOB, député de la circonscription, bientôt rejoints, à la demande de Sophie CHEVRINAIS, par Marie-Jo BELLENGER, secrétaire de mairie.

Dans son intervention, Sophie CHEVRINAIS a d'abord rappelé qu'en raison des prochaines élections municipales, elle ne pouvait s'étendre sur le bilan des réalisations de l'année écoulée ni sur les projets en cours. Puis elle a remercié tous ceux qui participent au dynamisme de TOUQUIN. Bernard JACOTIN s'est félicité de la fusion réussie – ce n'était pas gagné d'avance - des deux communautés de communes qui ont donné naissance au *« Pays de COULOMMIERS »*. Quant à Laurence PICARD et surtout Christian JACOB, ils ont voulu condamner avec force le nouveau découpage des cantons qui sera prochainement soumis au vote du Conseil général pour une application aux élections de 2015. Si certaines décisions peuvent se comprendre (par exemple, le rattachement de la communauté du *« Pays de COULOMMIERS »* - dont fait partie TOUQUIN- au nouveau canton de COULOMMIERS), d'autres constituent, selon eux, de véritables aberrations. Mais, c'est surtout la philosophie de ce nouveau découpage qui les inquiète car, reposant sur une logique démographique et non pas sur une logique de territoires, il entraînera une sous représentation des zones rurales. Celles-ci sont actuellement représentées par 23 conseillers généraux sur un total de 43. Quelle que soit leur orientation politique, ils ne seront plus, si ce nouveau découpage est confirmé, que 10 sur 46, ce qui entraînera dans tous les domaines (transports, collèges, services publics…) le risque de voir privilégier les zones les plus urbanisées. Sans compter la difficulté pour les deux *« conseillers départementaux »* (un homme et une femme) de connaître les problèmes spécifiques de chacune des nombreuses communes (51 pour le nouveau canton de COULOMMIERS) de ces cantons ruraux à la superficie très vaste.

Après ces discours, tous se sont retrouvés autour du buffet pour un moment d'échanges et de convivialité.

Dernière minute : le Conseil général s'est opposé le 13 janvier à ce nouveau découpage des cantons. Mais son avis n'est que consultatif. La décision finale, qui appartient au gouvernement, devra être prise avant mars 2014.

Élections municipales de 2014 : mode d'emploi

En mars 2014 : un nouveau mode de scrutin à TOUQUIN. Les 23 et, en cas de second tour, 30 mars 2014 auront lieu les élections municipales destinées à renouveler les conseils municipaux de toutes les communes de France. **Attention, à TOUQUIN, le mode de scrutin sera différent de celui de toutes les élections municipales précédentes.** Jusqu'à présent, en effet, les conseillers municipaux des communes de moins de 3500 habitants étaient élus au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours. Depuis la loi du 17 mai 2013, ce mode de scrutin est réservé aux communes de moins de 1000 habitants.

Dans toutes les autres (dont fait partie TOUQUIN) les conseillers seront élus au **scrutin proportionnel, de liste, à deux tours** avec **prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête, **obligation de respecter la parité** hommes / femmes et **désignation sur le même bulletin de vote des conseillers municipaux et des conseillers siégeant à l'intercommunalité**.

Concrètement, quelles seront les conséquences de cette loi pour les Touquinois ? Disons-le tout net : il s'agit d'un bouleversement dans leurs habitudes !

D'abord, s'ils veulent être candidats**, ils ne pourront plus se présenter individuellement ou sur des listes incomplètes.** En effet, seules seront admises des listes complètes de 15 noms (pour TOUQUIN) associant obligatoirement et alternativement un homme / une femme / un homme / une femme … (ou inversement).

D'autre part, les candidats au siège de conseiller municipal et celui au siège de conseiller communautaire ainsi que son suppléant (qui siègeront à la communauté de communes du Pays de Coulommiers à laquelle appartient TOUQUIN) devront figurer sur deux listes distinctes **mais sur le même bulletin de vote.**

Ensuite, au moment du vote, **il sera interdit, sous peine de nullité, de barrer des noms sur la liste choisie et / ou d'en ajouter.** Il faudra se contenter de choisir une liste, la glisser dans l'enveloppe et la déposer dans l'urne sans y apporter la moindre modification.
Ajoutons que le dépôt d'une **déclaration de candidature** sera exigé pour chaque tour de scrutin (du 17 février au 6 mars pour le premier tour, les 24 et 25 mars pour le second tour).

Comment les sièges seront-ils répartis entre les candidats des différentes listes ?
Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une), elle recevra un nombre de sièges égal à **la moitié des sièges à pourvoir au titre de la prime majoritaire**. Les autres sièges seront répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés seront autorisées à se maintenir. Elles pourront connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fera alors comme lors du premier tour et c'est la liste arrivée en tête qui remportera la prime majoritaire.

Prenons un exemple concret. Soit une commune de 1100 habitants – 800 inscrits – 600 exprimés – 15 sièges à répartir - Liste A : 370 suffrages – Liste B : 230 suffrages. Avec seulement deux listes, il ne peut y avoir qu'un seul tour.
La liste A, arrivée en tête, obtient dans un premier temps, au titre de la prime majoritaire, la moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur, soit 8 sièges.

Pour répartir les 7 sièges restants, on commence par calculer le **quotient électoral** (le nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir), soit 600 / 7 = 85,7.
Ensuite, il faut diviser le nombre de voix obtenues par chaque liste par ce quotient électoral pour obtenir un nombre de sièges.
Liste A : 370 / 85,7 = 4 sièges – Liste B : 230 / 85,7 = 2 sièges.

Le calcul pour attribuer le dernier siège est plus complexe. On l'attribue fictivement à chacune des listes et on calcule le nombre de voix qui aurait alors été nécessaire pour gagner un des 7 sièges restants. Pour cela, on divise le nombre de voix de chaque liste par le nombre de sièges obtenus au calcul précédent + 1 (le dernier siège restant à pourvoir) de manière à savoir combien de voix auraient été nécessaires pour le gagner. Il est donné à la liste qui obtient la meilleure **« moyenne »**. Ainsi, pour la liste A : 370 / (4 + 1 = 5) = 74 et pour la liste B : 230 / (2 + 1 = 3) = 76,6. La liste B obtient donc le dernier siège.

Sont donc élus les 12 premiers candidats (8 + 4) cités sur la liste A et les 3 premiers (2 + 1) de la liste B.

Ce qui change

► Finies les candidatures individuelles ou les listes simplement composées de deux ou trois noms…

► Fini de panacher, de raturer, d'ajouter un nom par ci, d'en supprimer un autre par là...

► Finies les candidatures qui ne se déclaraient qu'au second tour…

► Finies aussi, les longues soirées électorales (parfois les nuits entières) passées à compter et à recompter…

► Fini donc tout ce qui, dans les villages, faisait le charme des élections municipales d'antan…

7 décembre 2013 : célébration de la Sainte-Barbe

Le samedi 7 décembre 2013, les pompiers de TOUQUIN ont, comme c'est la tradition, fêté la Sainte-Barbe, en présence de Sophie CHEVRINAIS, maire de TOUQUIN, plusieurs conseillers municipaux, M. BONVOISIN (vice- président du conseil d'administration du SDIS), le lieutenant TROTTIER (chef de centre du centre d'intervention de ROZAY-EN-BRIE et représentant le commandant de groupement Est). L'année 2013 restera comme une date capitale dans l'histoire du corps de sapeurs-pompiers de la commune puisqu'elle a vu la dissolution du Corps de Première Intervention de TOUQUIN le 31 décembre 2013 et son intégration au Corps Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne le 1er janvier 2014 : adieu le CPI … voici le CPIA. Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé à cette occasion par le sergent-chef Cyrille DUVAL, chef de corps, qui résume les avantages procurés par ce changement de statut et dresse le bilan des activités du CPI en 2013, ainsi que deux photos prises au cours de cette soirée.

« Depuis le 1er Janvier 2014 le CPI de TOUQUIN est intégré au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), en tant que CPIA (Centre de Première Intervention et d'Appui). Cette intégration est la volonté du directeur département du SDIS et c'est une avancée extraordinaire pour tous les sapeurs du CPI qui pourront bénéficier de tous les avantages des pompiers départementalisés (matériels, habillement, formations, vacations, possibilité de prendre des gardes dans d'autres centres…) ! Et tout ceci financé par le SDIS. Cette intégration permettra également d'élargir notre secteur d'intervention.

Avant de vous présenter le bilan d'activité 2013 du CPI, je tenais à mettre à l'honneur un sapeur-pompier du CPI, qui s'investit pleinement pour mener à bien les missions qui lui sont confiées. C'est pour cela que le caporal BARDET a reçu la médaille d'honneur de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne pour 10 années de bons et loyaux services.

Nous avons cette année effectué 77 sorties de secours (soit une baisse de 4% par rapport à 2012). Ces interventions sont réparties de la manière suivante : 45 secours à personnes (+20%), 7 interventions feu (comme en 2012), 4 accidents voie publique (comme en 2012), et 21 opérations diverses (soit -10%). C'est donc le secours à personnes qui représente l'essentiel de nos missions, soit 60% des interventions.

Pour mener à bien toutes ces interventions, le CPI dispose de 11 sapeurs-pompiers volontaires. Cette année, un sapeur a rejoint nos rangs : le première classe CABARET-MAREUIL Quentin. Nous devons malheureusement déplorer 3 départs : le première classe Rémi PRÉVEL, et les sapeurs RENOUARD Anthony et Cathy BOURBIGOT.

En ce qui concerne la formation, il faut souligner que 100% des sapeurs du CPI sont formés pour « le secours à personnes » et que 9 d'entre eux (soit 92%) sont aptes pour les interventions « incendie » !
Félicitations au sapeur MAUNOIR Ludivine qui a réussi avec succès son stage d'équipier VSAV (nécessaire pour les interventions SAP), félicitations également au sapeur BOYOT Christophe qui, quant à lui, a réussi sa formation incendie. Bravo à tous les deux. En cette année 2014 les sapeurs MAUNOIR et LOBATO devraient suivre leurs formations incendie et opérations diverses.

Côté commune aux cérémonies du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre. Nous avons comme tous les ans organisé les Feux de la Saint-Jean et le feu d'artifice du 14 juillet, suivi du traditionnel bal des pompiers.

Côté sport, le CPI était présent au challenge départemental de natation à SAVIGNY-LE-TEMPLE. A cette occasion, Ludivine MAUNOIR termine 1ère sénior du 50 mètres brasse et 3e du 50 mètres sauvetage, et Cyrille DUVAL se classe 3e du 50 mètres brasse vétéran. Ces résultats nous ont permis d'être qualifiés aux championnats régionaux à SARCELLES, où Ludivine a terminé 3e du 50 mètres brasse et Cyrille 4e. Le CPI , était également présent au cross départemental à CRÉCY-LA-CHAPELLE, où Ludivine MAUNOIR termine 8e en sénior et Fabrice BAVAROT et Cyrille DUVAL terminent respectivement 8e et 7e en vétéran, ce qui les place sur la deuxième marche du podium au classement par équipes ! Encore bravo.
Au nom de tous les sapeurs-pompiers du CPI, je remercie, Mme CHEVRINAIS et ses conseillers municipaux, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne, et la gendarmerie de ROZAY. Au nom de tous les sapeurs-pompiers de TOUQUIN, je vous souhaite une excellente année 2014. »

VIE ET ACTION MUNICIPALES À TOUQUIN DEPUIS LA RÉVOLUTION (10)

LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE (depuis 1958)

Sur le plan législatif, cette période est principalement marquée par le vote de la loi du 2 février 1992 qui crée un véritable statut de l'élu communal et règle la situation des maires par rapport à leur éventuelle activité professionnelle. Il est alors en particulier imposé aux employeurs d'accepter l'absence répétée et prolongée des employés ayant une fonction municipale, afin de leur permettre d'assister à des commissions. En outre, les élus locaux bénéficient d'un crédit d'heures afin qu'ils puissent disposer du temps nécessaire à l'administration de la collectivité. Il est également créé un droit à la formation pour les maires. Les entreprises peuvent baisser, au-delà d'un certain nombre d'heures d'absence, le salaire de leur employé qui exerce la fonction de maire, mais celui-ci reçoit alors une compensation versée par la commune et ces absences au travail ne sont pas prises en compte dans le calcul des jours de vacances. Dix ans plus tard, la loi du 27 février 2002 améliore le dispositif des indemnités de fonction pour les maires et les adjoints existant depuis 1945 pour compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice des mandats.

À TOUQUIN, **André ADNIN**, réélu facilement après les élections municipales de 1959 et 1965, reste maire jusqu'à sa démission en 1967. En 1959 le nombre de conseillères passe à trois : en effet, à **Marcelle DESPOMMIERS** viennent s'ajouter **Aimée GROS**, veuve de **Marcel GROS**, et **Gilberte RASTOILE**, l'épouse de l'instituteur de la commune. Le nombre de conseillers à élire est réduit à 11 aux élections de 1965. **Marcelle DESPOMMIERS**, **Aimée GROS** – devenue **Aimée DARCHE** après son remariage - et **Gilberte RASTOILE** sont réélues mais cette dernière démissionne peu près.

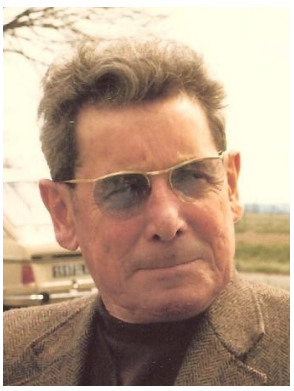

Roger BÉNARD (1907 – 1977) - maire de 1967 à 1971

Pour raison de santé, **André ADNIN** démissionne également, mais de son poste de maire uniquement, en 1967. Cependant, compte tenu de la démission de **Gilberte RASTOILE**, il faut procéder à une élection partielle pour compléter le Conseil avant l'élection du nouveau maire et c'est **Roger RASTOILE** qui est élu pour, en quelque sorte, succéder à son épouse. **Roger BÉNARD**, ancien administrateur à MADAGASCAR, est ensuite élu maire au premier tour (avec 7 voix contre 3 à **Roger RASTOILE** et 1 à **Maurice BOUDEAU**). Il dirige la commune jusqu'en 1971.

L'année 1971 semble marquée par le passage de pouvoir entre **Roger BÉNARD** et **Roger RASTOILE**. Le premier arrive largement en tête à l'élection municipale (avec près de 40 voix d'avance sur son suivant immédiat) mais c'est le second que choisissent les conseillers comme maire au premier tour avec 8 voix contre 5 pour **Roger BÉNARD**. Cette même année, le nombre de conseillers repasse à 13 mais il est à noter que, parmi eux, ne figure cette fois aucune femme.

Roger RASTOILE (1909 – 1982) - maire de 1971 à 1982

Après les élections municipales de mars 1977 – qui permettent à deux femmes d'entrer au Conseil – un poste de second adjoint est créé. **Roger RASTOILE** est facilement réélu maire au premier tour (avec 12 voix sur 13 votants) mais il décède au cours de ce deuxième mandat le 3 octobre 1982. Compte tenu d'un autre décès et de deux démissions – dont celle de **Roger BÉNARD** – survenus auparavant, il faut procéder à l'élection de quatre conseillers avant de désigner le maire. Parmi les nouveaux élus figure **Raymond LOMBARDIN**, ancien agriculteur à TOUQUIN qui dirige alors une entreprise de cartonnage. Le 24 novembre 1982, le Conseil au complet choisit au premier tour (avec 11 voix sur 13 votants) **Lucien GUILLAUME**, plombier et quincaillier, pour succéder à **Roger RASTOILE.**

Lucien GUILLAUME (1917 – 1988) – maire en 1982 et 1983

Quatre mois plus tard, aux élections municipales de mars 1983, alors que le nombre de conseillers à élire est fixé à 15, le maire sortant ne se représente pas. **Raymond LOMBARDIN**, qui avait été élu adjoint en 1982 et qui dirigeait l'une des deux listes en présence – celle qui l'a

él
L
co
se

Touquinois privilegient malgre tout la continuite en

élections suivantes, en 1995. En effet, **Raymond LOMBARDIN** ne se représente pas et seuls 5 conseillers sortants figurent sur l'une des trois listes – la seule à être complète - qui s'opposent alors. Les Touquinois privilégient malgré tout la continuité en portant au Conseil 14 candidats de cette liste, dont 5 femmes. Le Conseil est complété par **James GUILLOT**, qui ne s'est présenté en qualité de *« candidat indépendant »* qu'au second tour. **Robert GIROUD**, cadre supérieur retraité, est ensuite élu maire avec 14 voix sur 15 votants.

Raymond LOMBARDIN (né en 1920) – maire de 1983 à 1995

élections suivantes, en 1995. En effet, **Raymond LOMBARDIN** ne se représente pas et seuls 5 conseillers sortants figurent sur l'une des trois listes – la seule à être complète - qui s'opposent alors. Les Touquinois privilégient malgré tout la continuité en portant au Conseil 14 candidats de cette liste, dont 5 femmes. Le Conseil est complété par **James GUILLOT**, qui ne s'est présenté en qualité de *« candidat indépendant »* qu'au second tour. **Robert GIROUD**, cadre supérieur retraité, est ensuite élu maire avec 14 voix sur 15 votants.

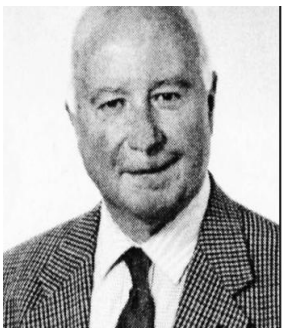

Robert GIROUD (1924 – 2001) – maire de 1995 à 2001)

L'intégralité de cette étude sur la vie municipale à TOUQUIN constitue un des chapitres de « TOUQUIN au fil du temps », ouvrage de 192 pages édité par la Mairie et paru en mai 2013 – Prix : 27 euros. En vente à la mairie.

DICTIONNAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES QUI ONT MARQUÉ LA VIE MUNICIPALE À TOUQUIN DEPUIS LA RÉVOLUTION

• **BÉNARD Roger**, né le 28 novembre 1907, administrateur à MADAGASCAR (avant l'indépendance) avec le titre de *« chef de district »*, fait partie du Conseil municipal constitué par arrêté préfectoral le 10 février 1945 et qui siège de février à mai 1945. Ne se présente pas aux élections suivantes (sans doute parce qu'il est à MADAGASCAR). Élu conseiller municipal en 1965 – 1971 (1T) – mars 1977 (1T). Élu maire en 1967 après la démission d'André **ADNIN**. Décédé le 16 juillet 1977. **Conseiller municipal de février à mai 1945 puis de 1965 à 1967. Maire de 1967 à 1971. Conseiller municipal de 1971 jusqu'en 1977.**

• **RASTOILE Roger**, né le 12 août 1909 à JOUY le CHATEL. Nommé instituteur à VOINSLES en 1928. Instituteur à TOUQUIN de 1931 jusqu'à sa retraite en 1965. Élu conseiller municipal, en remplacement de son épouse, démissionnaire, à l'élection partielle de 1967 rendue nécessaire par la démission du maire André **ADNIN**. Réélu conseiller en 1971 (1T) et 1977 (1T). Élu maire en 1971 (1T) et 1977 (1T). Décédé durant son mandat le 3 octobre 1982. **Conseiller municipal de 1967 à 1971. Maire de 1971 à 1982.**

• **GUILLAUME Lucien,** né le 9 décembre 1917 à NESLES la VALLÉE (95), quincaillier, plombier zingueur. Élu conseiller municipal en 1971 (2T) – 1977 (1T). Élu premier adjoint en 1977. Élu maire en novembre 1982 après les élections partielles provoquées par le décès de Roger **RASTOILE**. Décédé en juillet 1988. **Conseiller municipal de 1971 à 1977. Adjoint de 1977 à novembre 1982. Maire de novembre 1982 à mars 1983.**

• **LOMBARDIN Raymond,** né le 14 octobre 1920 à TOUQUIN, agriculteur puis entrepreneur (entreprise de cartonnage). Élu conseiller municipal en novembre 1982 aux élections partielles provoquées par le décès de Roger RASTOILE et deuxième adjoint en novembre de la même année. Réélu conseiller municipal en 1983 (1T) – 1989 (1T). Élu maire en 1983 et 1989. **Adjoint de 1982 à 1983. Maire de 1983 à 1995.**

• **GIROUD Robert**, né le 21 janvier 1924 à LYON, cadre supérieur chez Villeroy et Boch. Élu conseiller municipal en 1995 (1T) – mars 2001 (1T). Élu maire en 1995 et mars 2001. Décédé au début de son second mandat en novembre 2001. **Maire de 1995 à novembre 2001**.

LA MAIRIE VOUS INFORME

☞.**Une simplification des démarches administratives** : à compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de **la carte nationale d'identité** passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).
L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Ces dernières restent valables 10 ans lors de la délivrance.
Inutile de vous déplacer à la mairie. Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, **la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique**. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

☞ **Un bon réflexe : déclarer un accident causé par un tiers** : lorsque vous êtes victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (un voisin, un automobiliste, un chien, un élève…), ayez le bon réflexe, informez votre caisse d'assurance maladie et les professionnels de santé consultés. Ainsi, l'Assurance Maladie qui rembourse vos dépenses de santé et vous indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le responsable ou avec sa compagnie d'assurance. **Cette démarche permet de récupérer les sommes engagées et ne modifie pas la prise en charge de vos soins.**
Comment déclarer votre accident ?

- Prévenez votre CPAM, soit par téléphone au 36 46, soit par courrier, soit par courriel. En Seine-et-Marne, vous avez la possibilité de compléter et d'envoyer votre déclaration en ligne en vous connectant sur « ameli.fr », rubrique : « Votre CPAM »
- Précisez aux professionnels de santé consultés que vous avez été blessé par un tiers. Ils pourront l'indiquer sur votre feuille de soins en cochant la case : « accident causé par un tiers ».

Faire supporter les dépenses de soins au responsable de l'accident permet de limiter les frais engagés par la collectivité et **ainsi de contribuer à la sauvegarde de notre système de santé**.

☞ **La prévention des intoxications au monoxyde de carbone** : ces intoxications sont la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.
L'Île-de-France est la région la plus touchée par ces intoxications. Au total, en 2012, 749 personnes ont été intoxiquées parmi lesquelles 597 ont été transportées vers un service d'urgence et 14 sont décédées. Les appareils à l'origine de ces intoxications ont été majoritairement les chaudières, les chauffe-bains et les barbecues-braseros. En Seine-et-Marne, 17 épisodes ont été déclarés en 2012, impliquant 61 victimes dont 1 décès.

DATES À RETENIR

☞**dimanches 23 et 30 mars 2014 : élections municipales**
☞ **dimanche 25 mai 2014 : élections européennes**

Les actuels horaires d'ouverture du bureau de poste de TOUQUIN sont toujours menacés

Alors

Pour nous aider à obtenir leur maintien:
Multiplier les passages au bureau de poste de TOUQUIN!
N'effectuez pas vos opérations postales, quelles qu'elles soient dans les communes voisines

La Délégation Territoriale de Seine-et-Marne de l'Agence Régionale de Santé souhaite rappeler à la population **les gestes essentiels de prévention** :

- faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumée, de préférence avant la saison hivernale ;
- veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et n'obstruer jamais les grilles de ventilation ;
- respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- proscrire l'utilisation de moyens de chauffage non adaptés tels que les barbecues et les braseros à l'intérieur des logements.

Numéros de téléphone utiles :
POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE : 17
☞ **MAIRIE de TOUQUIN : 01 64 04 15 29**
☞ **Service de livraison des repas à domicile : 01 64 04 15 29**
☞ **URGENCES : 112**
☞ **GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28**
☞ **CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN : 01 64 04 94 97**
☞ **SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS : 01 64 75 30 90**
☞ **INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11**
☞ **TAXI NOEL** (conventionné organismes d'assurance maladie – agréé tiers payant toutes distances) **: 06 71 20 52 49**
☞ **PORTAGE des médicaments à domicile : 06 73 50 89 24**
☞ **URGENCE Électricité : 0810 333 077**
☞ **URGENCE Gaz : 0810 433 077**

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

- **lundi** : 15 h – 17 h
- **mardi** : 15 h – 17 h
- **mercredi** : fermé
- **jeudi** : 9 h – 12 h et 15 h – 17 h
- **vendredi** : 15 h – 17 h
- **samedi** : 9 h – 12 h